



ADJOINT TECHNIQUE SPÉCIALITE PEINTRE (adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Dans l'une des directions opérationnelles de la Ville de Paris	
Lieu de Travail :	Les adjoints techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux.
Fonctions :	L'agent·e réalisera les travaux suivants, selon son atelier d'affectation : <ul style="list-style-type: none">- Tous travaux de peinture en bâtiment (travaux neufs, réhabilitation, réaménagement, restauration).- Travaux de préparation de fonds, enduisage, peinture, laquage, projection au pistolet, vernis.- Pose de revêtements de sols tous types (moquettes en lés, en dalles, revêtements thermoplastiques, caoutchouc..., poses collées, sur poissant ou lés soudés)- Pose de revêtements muraux (tissu, toile de verre, etc.)- Pose de faux plafonds /dalles de planchers techniques
Temps de travail :	Vous bénéficiez de 27 jours de congés annuels et de 25 à 27 JRTT en fonction de la section d'affectation.
Horaires de travail :	Agents soumis aux horaires fixes, selon l'affectation.

<p>Conditions de travail :</p>	<p>Travail en site occupé Possibilité de travail en hauteur Exposition aux produits chimiques Manutention de charges liée aux missions Port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) Formation professionnelle et habilitante Déplacements (permis B apprécié)</p>
<p>Rémunération :</p>	<p>2.081 € brut en début de carrière (traitement, indemnités et primes, remboursement partiel des transports domicile-travail). Remboursement partiel de la mutuelle santé. Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions, ainsi que le supplément familial.</p>
<p>Modalités de recrutement :</p>	<p>Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques.</p> <p>Pour plus de précisions, merci de consulter l'avis de recrutement publié pendant la période d'inscription</p>
<p>Pour postuler :</p>	<p>- Plus d'information sur www.paris.fr</p> <p>Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches :</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u></p> <p>2, rue de Lobau, 75004 PARIS</p> <p><u>Métro</u> : Hôtel de Ville</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés</p> 
<p>Informations générales sur les recrutements en cours :</p>	<p>Site internet : www.paris.fr/recrutement</p>